

Référence du document :
Révision du document :
Date du document :
Classification :

OTU.CG.0022
2.0
05/07/2017
Publique



Autorité de Certification OTU

Conditions Générales des Services

Historique des révisions de document

Version	Date	Auteur	Motif
1.0	24/10/2014	J.J. Milhem	Version publique initiale
2.0	05/07/2017	F. Da Silva	Réécriture pour prise en compte des contraintes réglementaires eIDAS

worldline
e-payment services

1 Introduction

1.1 Présentation du document

Le présent document définit les dispositions essentielles définies dans la PC-DPC concernant la délivrance de certificats par l'Autorité de Certification OTU à la demande de l'Abonné, conformément à la réglementation EIDAS et plus particulièrement à [ETSI EN 319 411-1].

Il est toutefois précisé, qu'en raison de son caractère synthétique, ce document ne substitue pas à la PC-DPC référencée au chapitre 1.3.

Il convient de rappeler que la délivrance de certificats par l'AC OTU repose sur la mise en place d'une relation contractuelle préalable entre une organisation, laquelle est alors désignée comme Abonnée, et Worldline. L'organisation, désormais Abonnée, s'inscrit alors aux services délivrés par l'AC OTU pour obtenir la délivrance, au choix, de :

- certificats de signature à usage unique, émis au nom d'une personne physique qui l'aura mandaté à cet effet, en vue de pouvoir signer un ou plusieurs documents sous forme électronique ; et/ou
- certificats d'organisation, émis au nom d'organisations qui dépendent de l'Abonné ou au nom d'organisations qui lui donnent expressément mandat à cet effet, en vue de pouvoir sceller un ou des documents sous forme électronique.

Les Titulaires de certificats délivrés par l'AC OTU doivent, avant toute utilisation de leurs certificats, prendre connaissance des conditions d'utilisation de ces certificats qui sont exprimées dans les présentes Conditions Générales des Services et dans la PC-DPC.

En effet, avant toute utilisation d'un certificat émis par l'AC OTU, l'utilisateur se doit de lire la PC-DPC disponible sur le site web de l'AC OTU à l'adresse suivante : <https://www.mediacert.com>.

1.2 Acronymes

Les acronymes utilisés dans le présent document sont les suivants :

Acronyme	Description
AC	Autorité de Certification
CGA	Conditions Générales d'Abonnement
CGS	Conditions Générales des Services
CGV	Conditions Générales de Vente
IGC	Infrastructure à Gestion de Clés
LCP	<i>Lightweight Certificate Policy</i>
OID	<i>Object Identifier</i>
OTU	<i>One Time Usage</i>
PC-DPC	Politique de Certification / Déclaration des Pratiques de Certification

1.3 Références

La structure de ce document est conforme à l'annexe A2 – « *The PDS structure* » de la spécification technique [ETSI EN 319 411-1].

REGLEMENTATION TECHNIQUE	
Référence	Description
[ETSI EN 319 411-1]	ETSI EN 319 411-1 v1.1.1 (2016-02) Electronic Signature and Infrastructures (ESI); Policy and security requirements for Trust Service Providers issuing certificates; Part 1: General requirements

REGLEMENTATION	
Référence	Description
[CNIL]	Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004
[EIDAS]	REGLEMENT (UE) N°910 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE

DOCUMENTATION TECHNIQUE DE L'IGC OTU	
Référence	Description
[OTU CG 0008]	Conditions Générales d'Abonnement Autorité de Certification OTU Référence : OTU CG 0008
[212007]	Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services Worldline Référence : 212007
[OTU PC-DPC 0002]	Politique de Certification / Déclaration des Pratiques de Certification Autorité de Certification OTU Référence : OTU PC-DPC 0002

2 Conditions Générales des Services

Type d'information	Description																				
Point de contact	<p>Comité "MediaCert OTU" Worldline 1, rue de la Pointe Zone Industrielle A 59113 Seclin France dldr-mediacert-ac-otu@atos.net</p>																				
Type de certificat, procédure de validation et usage	<p>L'AC OTU produit quatre (4) types de certificats :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>OID</th> <th>Conformité</th> <th>Niveau de sécurité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>usage unique</td> <td>1.2.250.1.111.17.0.3.1</td> <td>[ETSI EN 319 411-1]</td> <td>LCP</td> </tr> <tr> <td>organisation</td> <td>1.2.250.1.111.17.0.3.2</td> <td>[ETSI EN 319 411-1]</td> <td>LCP</td> </tr> <tr> <td>usage unique de test</td> <td>1.2.250.1.111.17.0.3.3</td> <td>[ETSI EN 319 411-1]</td> <td>LCP</td> </tr> <tr> <td>organisation de test</td> <td>1.2.250.1.111.17.0.3.4</td> <td>[ETSI EN 319 411-1]</td> <td>LCP</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un certificat à usage unique est produit dynamiquement par l'AC OTU à la demande de l'Abonné pour le compte d'une personne physique (Titulaire) à la demande de l'Abonné lors du processus de signature électronique.</p> <p>Le certificat d'organisation est produit par l'AC OTU à la demande de l'Abonné pour le compte d'une organisation pour laquelle l'Abonné est habilité à demander un scellement de documents.</p> <p>Les certificats de test sont délivrés à des fins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques ; • de démonstration ; • de recette des modifications apportées sur le système d'information de production ; <p>à la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un Abonné ; • de Worldline ; <p>pour le compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une personne physique (Titulaire) ; • d'une organisation ; • de Worldline. <p>Ces certificats ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes.</p> <p>L'IGC OTU met en place un ensemble d'actions et de moyens, lors de la procédure d'enregistrement, afin d'identifier les demandeurs et futurs Titulaires de certificats et valider les informations présentes au sein des certificats émis (cf. chapitre 3.2 de la PC-DPC).</p>	Type	OID	Conformité	Niveau de sécurité	usage unique	1.2.250.1.111.17.0.3.1	[ETSI EN 319 411-1]	LCP	organisation	1.2.250.1.111.17.0.3.2	[ETSI EN 319 411-1]	LCP	usage unique de test	1.2.250.1.111.17.0.3.3	[ETSI EN 319 411-1]	LCP	organisation de test	1.2.250.1.111.17.0.3.4	[ETSI EN 319 411-1]	LCP
Type	OID	Conformité	Niveau de sécurité																		
usage unique	1.2.250.1.111.17.0.3.1	[ETSI EN 319 411-1]	LCP																		
organisation	1.2.250.1.111.17.0.3.2	[ETSI EN 319 411-1]	LCP																		
usage unique de test	1.2.250.1.111.17.0.3.3	[ETSI EN 319 411-1]	LCP																		
organisation de test	1.2.250.1.111.17.0.3.4	[ETSI EN 319 411-1]	LCP																		

<p>Limites d'usage des certificats</p>	<p>Les certificats produits ne sont utilisables que dans le cadre de procédure de souscription ou de transmission dématérialisée, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • signer électroniquement un document statique électronique au format PDF avec un certificat à usage unique ; • sceller électroniquement un document statique électronique au format PDF avec un certificat organisation. <p>Les données archivées sont définies au chapitre 5.5.1 de la PC-DPC.</p> <p>La période de conservation de ces données est dépendante de la donnée en question. La durée de conservation des archives des dossiers d'enregistrement pour un certificat à usage unique est de huit (8) ans. La durée de conservation des archives des dossiers d'enregistrement pour un certificat d'organisation est de dix (10) ans. Plus de détails définis au chapitre 5.5.2 de la PC-DPC.</p>
<p>Obligations des bénéficiaires de certificats</p>	<p>Les bénéficiaires de certificat ont pour obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protéger les moyens d'accès aux clés privées et aux certificats ; • n'utiliser leurs certificats que pour les usages prévus et définis dans la PC-DPC associée ; • révoquer ou demander la révocation de leur certificat en cas de compromission ou de suspicion de compromission ; • révoquer ou demander la révocation de leur certificat en cas de compromission ou de suspicion de compromission des moyens d'accès ; • vérifier et respecter les obligations qui leur incombent décrites dans le présent document et dans la PC-DPC et, dans le cas de certificats à usage unique, dans le contrat noué avec leur mandataire, ici désigné comme étant l'Abonné. <p>De plus, le futur titulaire a l'obligation de communiquer des informations et des justificatifs, demandés par l'Abonné, qu'il certifie exacts et à jour lors de la demande de certificat. Les obligations qui incombent au futur titulaire sont par ailleurs définies dans le contrat conclu avec son mandataire, ici désigné comme étant l'Abonné.</p> <p>Les obligations spécifiques de l'Abonné sont définies au chapitre 9.6.3.1 de la PC-DPC ainsi que dans les CGA qu'il a signé avec Worldline.</p>
<p>Obligations des utilisateurs de certificats</p>	<p>Les utilisateurs de certificats fournis par l'AC OTU ont pour obligation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier et respecter les obligations qui leur incombent dans la PC-DPC et dans les Conditions Générales des Services. Ces obligations seront pour les Certificats à usage unique décrites par l'Abonné dans le contrat qui le lie au futur Titulaire. Ce contrat expose le fonctionnement d'une signature sous forme électronique, les implications de ce choix, les modalités pour y procéder avec les recueils des consentements nécessaires en conformité avec celles figurant dans son Contrat d'Abonnement ; • vérifier et respecter l'usage pour lequel un certificat a été émis ; • vérifier la validité du certificat (expiration, révocation, intégrité) et celle de chaque certificat de la chaîne de certification.

<p>Exigences de vérification du statut des certificats par les utilisateurs</p>	<p>Dans le cadre d'utilisation d'un certificat à usage unique fourni par l'AC OTU, la PC-DPC ne formule, compte tenu du caractère atomique de l'opération de signature, aucune exigence concernant l'obligation de vérification de la révocation du certificat.</p> <p>Dans le cadre d'utilisation d'un certificat d'organisation fourni par l'AC OTU, l'utilisateur se doit de vérifier le statut du certificat auquel il compte se fier avant de l'utiliser. Pour cela, il peut utiliser les différents outils mis à sa disposition par l'IGC OTU. En plus du statut, l'utilisateur se doit de vérifier la validité du certificat en question et de la chaîne de certification correspondante.</p>
<p>Limites de garanties et de responsabilités</p>	<p>L'AC OTU s'engage à émettre des certificats en conformité avec la PC-DPC, ainsi qu'avec l'état de l'art et de la technique.</p> <p>L'IGC OTU garantit via ses services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'authentification de l'Abonné avec son certificat par l'Autorité d'Enregistrement ; • la génération de certificat(s) conformément à la demande de l'Abonné, préalablement authentifié et vérifiée ; • la mise à disposition de fonctions d'informations sur l'état des certificats émis, suite à la demande de l'Abonné, par l'AC OTU conformément au présent document ; • le contrôle exclusif de la clé privée du certificat par le Dispositif Porteur de Certificats et la destruction de cette même clé à l'issue d'une session unique d'utilisation dans le cas d'un certificat à usage unique. <p>Aucune autre garantie n'est assurée.</p> <p>La responsabilité de l'IGC OTU ne peut être engagée qu'en cas de non-respect prouvé de ses obligations.</p> <p>L'AC OTU ne pourra être tenue responsable dans le cas d'une faute sur le périmètre d'une entité Abonnée, notamment en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'utilisation d'un certificat expiré ; • d'utilisation d'un certificat révoqué ; • d'utilisation d'un certificat dans le cadre d'une application autre que celles décrites dans la rubrique « <i>Limites d'usage des certificats</i> » du présent document. <p>L'AC OTU n'est d'une façon générale pas responsable des documents et informations transmises par l'Abonné et ne garantit pas leur exactitude ni les conséquences de faits, actions, négligences ou omissions dommageables de l'Abonné, de son représentant ou du Titulaire.</p> <p>L'Abonné s'interdit de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'AC OTU à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer.</p>
<p>Références applicables</p>	<p>Les références applicables sont définies au chapitre 1.3 du présent document. La documentation technique de l'AC OTU est disponible sur son site web à l'adresse suivante : https://www.mediacert.com.</p>
<p>Politique de confidentialité</p>	<p>Worldline prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des données professionnelles (cf. chapitre 9.3 de la PC-DPC) et personnelles (cf. chapitre</p>

	9.4 de la PC-DPC) conformément à la législation française en vigueur sur le territoire français.
Politique d'indemnisation	<p>La délivrance de certificats par l'AC OTU est opérée dans le cadre de services de plus haut niveau tels que notamment de souscription électronique.</p> <p>Le contrat cadre signé entre l'Abonné et Worldline, ou son mandataire dûment habilité, précise les conditions d'indemnisation en cas de dommage. En l'absence de contrat cadre, les CGV de Worldline s'appliqueront.</p>
Loi applicable	<p>L'IGC OTU dans toutes ses composantes et y compris documentaires est régie par la législation et la réglementation en vigueur sur le territoire français qui lui est applicable, bien que ses activités qui découlent de la PC-DPC puissent avoir des effets juridiques en dehors du territoire français.</p> <p>Le contrat cadre signé entre le client et Worldline, ou son mandataire dûment habilité, précise les dispositions concernant la résolution de conflits. En l'absence de contrat cadre, les CGV de Worldline s'appliqueront.</p> <p>Le contact habilité pour toute remarque, demande d'informations complémentaires, réclamation ou remise de dossier de litige concernant la PC-DPC est défini dans la rubrique « <i>Point de contact</i> » du présent document.</p>
Audits de l'AC	Worldline procède régulièrement à un audit externe de certification à la norme [ETSI EN 319 411-1] de l'IGC OTU par un organisme indépendant et accrédité.

